



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 103872

Texte de la question

Mme Odette Duriez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la réduction des budgets consacrés aux piges et aux contrats à durée déterminée des rédactions régionales de Radio France. Si l'accord passé l'année dernière par Radio France et visant à convertir 45 CDD en CDI d'ici à juin 2008 a été salué par les syndicats au nom de la lutte contre la précarité, cette avancée ne saurait se faire par ces diminutions budgétaires importantes, estimées par les syndicats de l'ordre de 10 à 25 %, et qui auront pour conséquences immédiates de réduire la couverture informationnelle de qualité de Radio France. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues pour 2007 et 5 pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits précaires au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103872

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9484

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10590